
ODYSSEE TECHNOLOGIES
Société Anonyme au capital de 1 615 384 €
Siège social : 1, Zone Artisanale des Premiers Sapins – NODS
25580 LES PREMIERS SAPINS
RCS BESANÇON 534 033 402

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 10h, les actionnaires de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire** à la Mairie des PREMIERS SAPINS, salle du Conseil, 8 rue de la Scierie (NODS) à 25580 LES PREMIERS SAPINS, sur convocation du Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et statutaires.

Présidence :

Conformément aux statuts, la séance est présidée par Monsieur Christian MARY, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Bureau :

Le président désigne comme secrétaire de séance : M. Cédric FAIVRE

Les fonctions de scrutateur sont remplies par M. Jean FOLTZER et M. Pierre PAGET, choisis parmi les actionnaires présents.

Le Commissaire aux comptes dument convoqué est absent.

Le bureau ainsi constitué constate que :

- Les formalités de convocation ont été régulièrement accomplies,
- Les documents requis ont été mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux,
- Les actionnaires présents ou représentés détiennent ensemble 1 127 469 actions (69,84%), représentant 2 097 462 droits de vote (81,16 %).

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration,
2. Rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'utilisation des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital,
3. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
4. Rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise,

5. Rapport du commissaire aux comptes sur l'utilisation des délégations de compétence,
 6. Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
 7. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés,
 8. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
 9. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
 10. Affectation du résultat,
 11. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
 12. Pouvoirs en vue des formalités.
-

RÉSOLUTIONS :

Première résolution : Approbation des comptes annuels et quitus

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les différents rapports précités, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, faisant ressortir un bénéfice net de

1 996 033 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes et les opérations qui y sont retracées.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net de 1 996 033 € comme suit :

- À la réserve légale : 99 802 €
- Aux autres réserves : 1 896 231 €

Elle prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution : Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

Résolution adoptée à l'unanimité

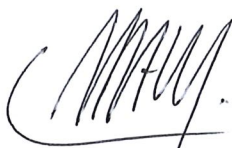
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h50.

Fait à LES PREMIERS SAPINS,

le 26 juin 2025

Le Président

Monsieur Christian MARY



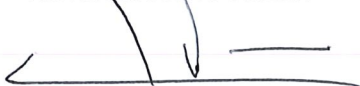
Le Secrétaire

Monsieur Cédric FAIVRE



Les Scrutateurs

Monsieur Jean FOLTZER



Monsieur Pierre PAGET

